

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

N°010

OBJET :			
COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MUNICIPAL			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 40	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Madame Marlène ARCIZET Première adjointe.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme RÉGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ.

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. BARTHÈS.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif du budget annexe du Théâtre Municipal de l'exercice 2025, après avoir entendu le rapport de Monsieur Alexandre DUMONT, Adjoint aux finances ;

Madame Marlène ARCIZET, 1^{ère} Adjointe au Maire ayant été désignée pour présider la séance pour l'adoption du compte administratif ;

Monsieur Christophe BARTHES, Maire, s'étant retiré de la salle ;

donne acte de la présentation jointe du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté		28 039,21		80 169,88	-	108 209,09
Opérations de l'exercice	1 744 047,18	1 739 431,69	98 870,39	105 175,41	1 842 917,57	1 844 607,10
TOTAUX	1 744 047,18	1 767 470,90	98 870,39	185 345,29	1 842 917,57	1 952 816,19
Résultat de clôture		23 423,72		86 474,90		109 898,62
Restes à réaliser			108 907,12		108 907,12	-
TOTAUX	1 744 047,18	1 767 470,90	207 777,51	185 345,29	1 951 824,69	1 952 816,19
RESULTATS DEFINITIFS		23 423,72	22 432,22			991,50

La Directrice Générale des Services

Julie Romani



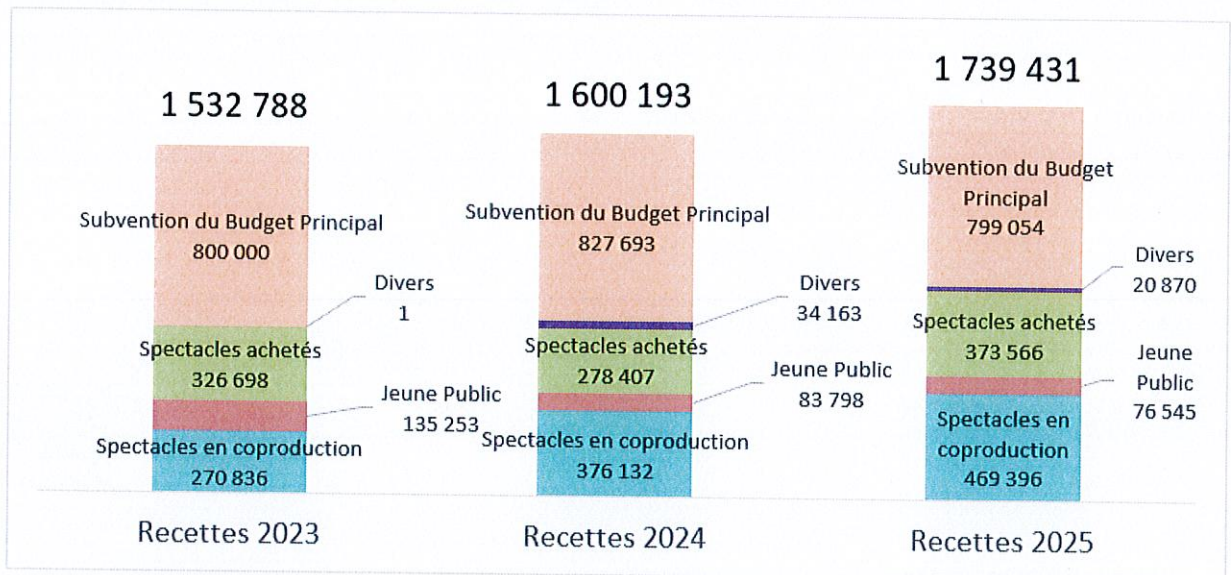
constate la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

reconnait la sincérité des restes à réaliser,

arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

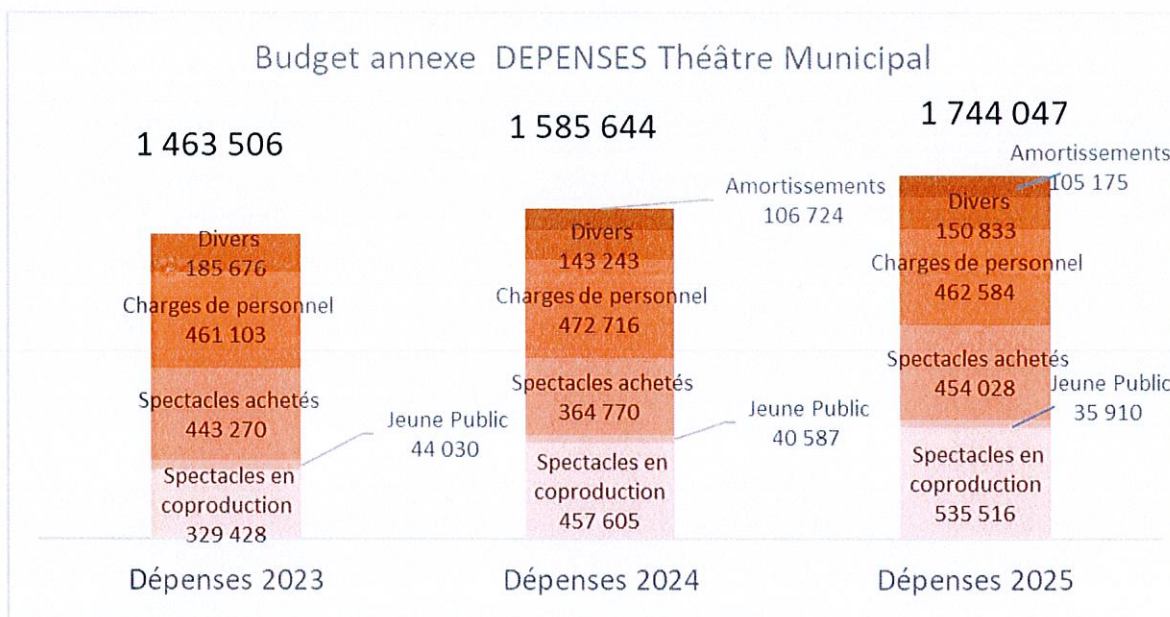
présente en détail les dépenses et recettes des deux sections :

En fonctionnement, les recettes d'un montant de 1.739.431,69 € comprennent :



- Pour les spectacles en coproduction, les ventes s'élèvent à 469.396,45 €
- Pour les spectacles en cession, les ventes s'élèvent à 373.565,66 €
- Pour les spectacles Jeune Public, les ventes s'élèvent à 76.544,89 €.
- Les recettes diverses comprennent les locations du théâtre (spectacles de danse) pour 19.284,27 €, les frais d'envoi des billets de spectacles pour 1.584,15 €, les arrondis de prélèvement à la source pour 1,88 €
- La subvention du Budget Principal est de 799.054,39 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1.744.047,18 € et sont détaillées comme suit :



- les spectacles en coproduction génèrent des dépenses à hauteur de **535.515,99 €** :
 - o reversement de recettes aux producteurs pour 401.750,12 €
 - o aides à la production (participation aux frais des producteurs) pour 110.800 €
 - o embauche d'intermittents du spectacle pour 8.830,26 €
 - o service de restauration apporté aux producteurs et bar éphémère pour 3.209,06 €
 - o repas des techniciens pour 906,81€
 - o commissions de vente de tickets (FNAC, Ticketnet, Seeticket, ...) pour 4.240,10 €
 - o remboursement de places de spectacle : 5.779,64€

- les spectacles pour le Jeune Public coûtent **35.910,04 €** :
 - o droits de représentation des spectacles pour 29.279,95 €
 - o médiations scolaires pour 4.600 €
 - o embauche d'intermittents du spectacle pour 2.831,14 €
 - o logement d'artistes pour 845,78€
 - o service de restauration apporté aux producteurs pour 819,08 €
 - o taxes remboursées (association pour le soutien du théâtre privé, SACD, SPEDIDAM) pour - 2.465,91€

- les spectacles en cessions reviennent à **454.028,40 €** :
 - o droits de représentation des spectacles pour 312.420,27 €
 - o achat de fournitures diverses pour 12.240,99€
 - o recours à des services extérieurs : location de matériels et services, maintenance et réparation (piano, matériel scénique, véhicule) pour 16.321,86 €
 - o embauche d'intermittents du spectacle pour 21.631,72 €
 - o publicité pour 9.284,02€
 - o service de restauration et hébergement apporté aux producteurs, réception saison théâtrale et repas équipes techniques pour 17.293,38 €
 - o taxes (association pour le soutien du théâtre privé, SACD, CMN) pour 53.062,98 €
 - o commissions de vente de tickets (FNAC, Ticketnet, Digitick) pour 8.686,32€
 - o frais divers (déplacements, frais postaux) pour 3.086,86€

- les charges de personnel (hors intermittents) s'élèvent à **462.583,96 €**

- les dotations aux amortissements sont de **105.175,41 €**

- les frais de structure sont de **150.833,38 €** :
 - o fluides (eau, électricité, chauffage) : 83.515,49 €

- petites fournitures, maintenance, entretien du bâtiment : 19.379,91 €
- communication (affichage, réseaux sociaux) : 46.393,23 €
- protocole : présentation de la saison pour 1.544,75 €

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations aux amortissements pour 105.175 €.

Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipement pour 98.870,39€ :

- téléphone 480€
- matériel informatique 1.767,94€
- investissements spectacles : 61.519,19€ dont notamment 18.458,70€ pour le changement des housses des sièges, et 10.200€ de logiciel billetterie
- travaux sur le bâtiment : 35.103,16€ dont 18.148,80€ de travaux électriques

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de dépenses, les comptes de gestion dressés par le Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir constaté la concordance avec le compte administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé d'acter que le compte de gestion du budget annexe du Théâtre Municipal dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable (Service de Gestion Comptable de Carcassonne Agglo), qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vu les résultats de l'exercice 2025,

Section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	28 039.21 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 4 615.49 €

Soit un excédent de fonctionnement de 23 423.72 €.

Section d'investissement :

résultat antérieur reporté :	80 169.88 €
résultat d'investissement 2025 :	6 305.02 €
Soit un résultat positif de clôture de	86 474.90 €
Solde des restes à réaliser :	-108 907.12 €

soit un besoin de financement de la section d'investissement de 22 432.22€

Il est proposé de décider d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du Théâtre Municipal comme suit :

Affectation à l'investissement : **23 423.72 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées

M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD s'abstiennent

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme

Le Première adjointe

Marlène ARCIZET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32542-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

Publication : 07/07/2026



La Directrice Générale des Services

Julia Romani